



COMMUNE DE PANISSIERES

PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 13 avril 2017 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 07/04/2017.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, ALLAIX Gilles, ROCHE Robert, DI QUINZIO Carole, DENIS Catherine, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, BOISSONNET Annick, BONNASSIEUX Bernard, BERTALOTTO Frédérique, JACQUEMOT Estelle, DUCHENE Colette, MERLE Jean-Michel, BONNET Philippe.

Absents excusés : SERAILLE Loïc (procuration à GUILLAUMOND Monique), GRANJON Marc.

Secrétaire de Séance : BEFORT Jean-Marc.

MPG/ 03 2017

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 13/03/2017 est lu puis approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- signature d'un contrat avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes pour un emprunt de 300 000 €, au taux fixe de 1,04% sur 10 ans.

- signature de l'offre de prêt-relais pour création d'un lotissement de 305 000€, au taux fixe de 0,62%, avec un remboursement en capital en juillet 2020.

1- Finance :

A – Budget principal de la commune 2017

a) Compte Administratif 2016 - Compte de Gestion 2016

Présentation au Conseil Municipal du Compte de gestion et du Compte Administratif 2016 du budget communal.

L'Adjoint aux Finances présente les comptes administratifs 2016. M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal. Le Conseil municipal désigne Mme Régine Terrailon, Première Adjointe, présidente de séance pour ces délibérations. Il est rappelé l'effort soutenu pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, grâce à un travail continu de la commission finances et de l'ensemble de l'équipe municipale et des services municipaux.

Le Conseil constate que les comptes administratifs 2016 sont semblables en tous points aux comptes de gestion du Trésorier.

Fonctionnement

Recettes	2 633 068,69 €
Dépenses	- 2 176 121,22 €

Excédent	+ 456 947,47 €

Reports 2016 sur exercice 2017 (compte 1068 ou 002) + 456 947,47 €

Investissement

Recettes	862 034,98 €
Dépenses	- 686 346,11 €

Excédent	175 688,87 €

Résultat antérieur 2015 reporté - 385 657,92 €

Soit un besoin de financement total porté à -209 969,05 €

Délibérations adoptées à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

b) Affectations des résultats d'exploitation de 2016

Le Maire reprend la présidence de la séance. En regard des excédents de fonctionnement constatés, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

L'excédent de fonctionnement de + 456 947,47 € est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068. Le déficit d'investissement de -209 969,05 € est affecté au compte 001 des dépenses d'investissement.

Délibérations adoptées à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

c – Fiscalité : vote des taux applicables aux trois taxes directes

M. le Maire rappelle que les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti n'ont fait l'objet que d'une augmentation au cours du mandat.

Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition pour l'année 2017 et de la baisse poursuivie de la dotation globale forfaitaire, il serait souhaitable de prévoir une augmentation modérée des taux communaux pour cette année.

Pour atteindre le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2017, M. le Maire propose d'augmenter pour l'année 2017 les taux des quatre taxes locales en appliquant à ces derniers une augmentation raisonnée d'environ 1% (coefficient de variation proportionnelle de 1.009993).

Cette décision donnerait les rendements suivants :

Taxes	Pour mémoire, taux 2016	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	10,37%	3 283 000 €	10,47%	343 730 €
Taxe sur le foncier bâti	14,85 %	3 153 000 €	15 %	472 950 €
Taxe sur le foncier non bâti	35,73 %	103 700 €	36,09 %	37 425 €
			Total	854 105 €

Après en avoir délibéré, et après vote au bulletin secret, le Conseil municipal fixe ainsi les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2017 :

- **Taxe d'habitation : 10,47%**
- **Taxe sur le foncier bâti : 15%**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 36,09%**

Délibération adoptée

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 21*
- *Contre : 1*

Il est noté que pour le budget assainissement, le montant de la redevance assainissement reste inchangé.

d – Budget primitif 2017 de la commune

Le Maire et l'Adjoint aux Finances présentent les grands axes du projet de budget primitif 2017 au Conseil municipal.

Il convient cette année de finaliser les travaux concernant le Boulevard des Sports ainsi que les travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux.

Les projets engagés en 2017 disposent d'un financement via des subventions obtenues auprès de l'Etat ou d'autres collectivités. C'est le cas notamment pour les sanitaires du camping municipal, financés en partie par une subvention parlementaire et par une subvention départementale.

Les études pour conduire le projet de rénovation de la rue de la République sont envisagées dès à présent. Pour répondre aux différents impératifs d'investissement, la collectivité procédera à un emprunt de 300 000€.

Il est noté la baisse maintenue (-27 000 €) de la dotation globale forfaitaire (DGF) cette année.

Le budget primitif 2017 est voté avec affectation du résultat 2016 :

***Section de fonctionnement :**

- Dépenses totales de fonctionnement : **2 548 394,78 €**, dont 278 287,43 € dégagés au profit de la section d'investissement.

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 548 394,78 €, sans excédent reporté de l'exercice 2016.

***Section d'investissement :**

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 292 797,25€**, dont 209 969,05 € de déficit de clôture reporté et 178 189,45 € de Restes à réaliser 2016 (notamment pour les travaux Boulevard des Sports). Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 292 797,25 € avec un total de subventions attendues s'élevant à 154 700€ et un emprunt de 300 000€.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

e) Vote des subventions aux associations

Les associations domiciliées sur la Commune de Panissières, ou disposant d'un objet social local, ont différents buts : social, sportif, culturel et scolaire. Dans le cadre de leurs activités, elles sollicitent auprès de la commune de Panissières une aide financière.

Les associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte notamment le compte rendu de leur Assemblée Générale, le compte d'exploitation et le bilan financier de l'année précédente.

Monsieur le Maire rappelle les critères d'attribution des subventions aux associations. La commission finances a déterminé des critères précis, mentionnés dans le dossier complété par les associations, permettant l'attribution d'une aide financière.

Après avoir pris connaissance de chaque demande entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, et du résultat de l'étude de la commission, le Conseil Municipal vote les subventions pour un montant total de 41 550 € pour les associations et de 8 000€ pour le CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

B- Budget annexe « Lotissement Chez Vernay »

Le projet d'aménagement du Lotissement Chez Vernay a d'ores et déjà fait l'objet de la création d'un budget annexe (délibération n° 7 du conseil municipal du 13 mars 2017). Il convient d'adopter le budget 2017, selon les modalités suivantes :

*** Section de fonctionnement** : en dépenses : 306 710 € - en recettes : 306 710 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants* : 22
- *Exprimés* : 22
- *Pour* : 22

2- Conventions :

- Convention avec le Département de la Loire relative aux chantiers éducatifs

Dans le cadre du dispositif « Chantiers éducatifs » piloté par le Département de la Loire, et avec son soutien financier (50% des rémunérations des contrats), la commune de Panissières procédera au recrutement de jeunes âgées de 16 à 25 ans sur la période estivale 2017 (du 3 juillet au 11 août 2017, 60h par contrat, dans les domaines relevant du secrétariat et des services techniques). Le Conseil municipal habilite M Le Maire à signer la convention afférente avec les services du Département.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants* : 22
- *Exprimés* : 22
- *Pour* : 22

- Convention avec le Centre national de la fonction publique territoriale relative à une action de formation « Prévention et secours civique » à destination du personnel municipal

Au regard des contraintes règlementaires liées à l'accueil des mineurs et l'application reconduite du plan Vigipirate, il convient d'assurer la formation des personnels en contact avec les enfants dans l'exercice de leurs missions. A cet égard, une formation dispensée par un organisme privé est déjà programmée pour les agents de la crèche municipale en avril 2017.

Pour optimiser le budget alloué à la formation, tout en disposant d'une formation de qualité, la Mairie souhaite disposer d'une formation « intra » délivrée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Ainsi, une formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » sera organisée au bénéfice de 10 agents de la commune le 7 juin 2017 pour un montant total de 600€ TTC. Le Conseil municipal habilite M Le Maire à signer la convention afférente avec le CNFPT.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants* : 22
- *Exprimés* : 22
- *Pour* : 22

3- Lotissement « Chez Vernay » - Habilitation donnée au Maire de déposer une demande de permis d'aménager

M Le Maire rappelle que pour conforter et développer le dynamisme de Panissières, la collectivité entend réaliser la construction d'un lotissement de sept lots. Afin de densifier

le bourg, et pour répondre aux exigences de la loi SRU, la Commune souhaite projeter des lots d'environ 766 m² réservés à l'habitat individuel. Le terrain est situé au Nord du centre bourg, parcelle AM 383.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'aménagement, des marchés de prestations de services ont été élaborés avec :

- le Bureau SCP Pigeon-Toinon, pour les missions suivantes :

- o Analyse des conditions générales de l'aménagement,
- o Réalisation d'une esquisse d'aménagement et de viabilisation des terrains,
- o Réalisation d'un avant-projet sommaire pour les VRD avec estimation provisoire,
- o Réalisation d'un dossier de demande de permis d'aménager,

- le Bureau C2i, pour la mission suivante :

Etude hydraulique et Dossier d'incidences type « Loi sur l'eau »

Au vu des premiers résultats de cette étude, il apparaît que le lotissement sera réalisé sur un tènement d'environ 6850 m², permettant la commercialisation d'environ 5370 m².

Le Conseil municipal approuve la réalisation de ce lotissement communal sur la parcelle AM 383. Il autorise Monsieur le Maire, à déposer au nom et pour le compte de la Ville de Panissières, une demande de permis d'aménager. Il autorise également Monsieur le Maire, ou son représentant, au nom et pour le compte de la Ville de Panissières, à signer en tant que de besoin, tous documents afférents à ce projet d'aménagement.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

4- Création d'un poste d'agent de maîtrise

Considérant la nécessité de créer un poste d'Agent de maîtrise afin d'assurer les missions d'encadrement de l'équipe des services techniques et des missions connexes d'agent de surveillance des voies publiques au sein de la commune, le Conseil municipal décide la création de ce poste à compter du 01/06/2017.

Le poste est ouvert à temps complet (35/35ème). Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

5- Convention de mise à disposition d'un agent au bénéfice de la Mairie de Panissières

Dans l'attente du recrutement d'une personne au poste de Direction de la crèche municipale « La Passerelle », il convient de disposer de l'intervention ponctuelle (8h hebdomadaire) de la Directrice de la crèche municipale de Rozier en Donzy à compter du 11 mai 2017, et pour une durée estimée de 3 mois. Le Conseil municipal valide les modalités de mise à disposition de cet agent.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

6 - Rapport des commissions

-Jeunesse – CCAS :

Régine Terrailon rappelle la tenue du Centre de Loisirs municipal lors des vacances d'avril. De nombreuses inscriptions sont déjà réalisées (50 enfants inscrits sur toute la période, jusqu'à 33 enfants sur une journée). Pour les vacances d'été, l'accueil des enfants de 10 à 12 ans est actuellement organisé.

Un travail partenarial entre l'AJCM et la MJ est à l'étude pour la période estivale.

Sport – Communication

La tenue du forum des associations le 2 septembre 2017 est précisée par Laurent Mioche.

En début de mois, le concours de pétanque s'est bien déroulé, avec une organisation particulièrement appréciée (restitution de la salle d'animation dans un état remarquable). Concours également réussi pour la Joyeuse Boule.

-Bâtiment-Voirie

Eric Gonzalez rappelle la reprise des travaux sur le Boulevard des Sports pour finaliser la première tranche des travaux programmée.

Les commandes nécessaires pour procéder à l'installation de nouveaux sanitaires du camping municipal sont réalisées à ce jour.

Il est déploré des actes de vandalisme à l'école primaire. Une plainte a été déposée au titre de la Mairie. La remise en état du coffrage électrique détérioré est faite ; la remise en état des vitres du préau est en cours.

-Urbanisme – Culture et Patrimoine

-Il est rappelé l'étude en cours pour les aménagements de la rue de la République et la Place de la Liberté.

-Par ailleurs, la commission organise de nombreuses animations, notamment une chasse aux œufs, sur le marché hebdomadaire du 15 avril 2017.

-Dans le cadre de la politique conduite par la médiathèque municipale, un événement culturel est organisé le 28 avril 2017. Il consiste en la tenue d'un

concert proposé par Théophile Ardy « Je lis si ça me chante ! », mariant livres et chansons, et répondant aux objectifs de promotion de la lecture pour tous.

Ce projet fait l'objet d'un financement du coût global à 50% par les services d'actions culturelles et de communication de la Médiathèque Départementale de Montbrison (Département de la Loire).

-Environnement

Anne Ducreux signale la remise du prix sur le fleurissement à M Cédric Goutte.

-Communauté de Communes

Pour le déploiement de la fibre optique, les réunions d'informations du SIEL doivent être organisées en mai ou juin 2017. Jean-Michel Merle rappelle qu'une phase de « non commercialisation » est à respecter par les opérateurs à l'issue des travaux de déploiement. Il convient donc pour les particuliers d'envisager l'automne 2017 pour solliciter un prestataire.

La réception des travaux de la Maison de santé doit être prochainement réalisée.

7 – Questions diverses

Il est fait mention de deux demandes de subventions : une demande pour une opération particulière organisée par les Donneurs de sang et une demande d'un particulier pour participation au 4L Trophy 2017. Ces deux demandes seront étudiées.

La séance est levée à 23h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 22 mai 2017.

Le Maire, Christian MOLLARD.

